 2 juin 2021

**MARTINIQUE RÉSERVE DE BIOSPHÈRE**

**Candidature auprès de l’UNESCO au titre mondial de Réserve de Biosphère**

En 2017, la Martinique a initié, avec l’appui des acteurs territoriaux, la procédure de candidature vers le titre mondial de Réserve de Biosphère attribué par le Programme Homme et Biosphère (Man And Biosphere - MAB) de l’UNESCO.

Le Programme Homme et Biosphère (MAB) rassemble les territoires engagés dans une démarche de développement socio-économique soutenable, tout en préservant leurs richesses naturelles et culturelles. Il est un des plus anciens et des plus importants de l’UNESCO et constitue depuis 1971 un réseau de coopération mondiale (714 territoires Réserves de Biosphère dans 129 pays), régionale (14 Réserves de Biosphère dans 8 pays de la Caraïbe) et nationale (14 Réserves de Biosphère en France dont 2 ultra-marines, la Guadeloupe et la Polynésie).

Une Réserve de Biosphère n’impose aucune réglementation et ne s’appuie sur aucun pouvoir réglementaire. Elle émane d’une volonté locale et non de l’Etat.

En Martinique, la démarche est le fait de la société civile. Elle est portée par l’association Martinique Réserve de Biosphère, créée en 2017.

Constituée de 18 membres fondateurs, elle représente une grande diversité d’acteurs, parmi lesquels cinq acteurs institutionnels (Association des Maires de Martinique, Carbet des Sciences, Coderum, Tropiques-Atrium et Contact-Entreprises) et 13 personnalités : Mgr MACAIRE, Michel FAYAD, Karine ROY-CAMILLE, Jean-Paul JOUANELLE, Emmanuel NOSSIN, Coralie BALMY, Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, Mireille JARDIN, Emmanuel LISE, Emmanuel de REYNAL, Dr Ruddy VALENTINO, Christophe YVON et Nathalie de POMPIGNAN. Apolitique, l’association ne bénéficie d’aucune subvention publique et ses membres sont tous bénévoles.

La procédure de candidature repose sur une démarche participative et la constitution du dossier par les Martiniquais a fait l’objet des étapes suivantes :

* De septembre 2018 à octobre 2019, des réunions publiques d’information et de co-construction de la candidature du territoire avec délibérations, se sont tenues dans chacune des 34 communes de Martinique en présence des Maires, des élus municipaux et des habitants. Ces réunions ont rassemblé près de 4.500 personnes autour d’ateliers consacrés à 4 thématiques :
* Préservation et valorisation des richesses naturelles,
* Préservation et valorisation des richesses culturelles,
* Développement et valorisation des savoir-faire, produits et services en lien avec un développement soutenable,
* Promotion de la recherche scientifique et de l’éducation à l’environnement.
* En décembre 2019, une réunion de synthèse des propositions d’actions formulées par les participants lors des réunions publiques a été organisée aux fins d’information de l’ensemble des acteurs publics et privés du territoire. Ont été conviés les représentants du monde associatif, économique, académique, scientifique et religieux, les autorités territoriales (représentants des communes, Collectivité́ Territoriale de Martinique, Parc Naturel Régional) et l’État (Parc Naturel Marin, Préfecture et services concernés).
* En mai 2020, le dossier de candidature a été remis au Comité français du Programme Homme et Biosphère de l’UNESCO. Ce Comité l’a validé en septembre et transmis officiellement à l’UNESCO, où il a été examiné par le Comité International du Programme Homme et Biosphère, fin mars 2021.
* Si l’avis des experts internationaux a été favorable, la validation de la candidature de la Martinique interviendra lors de la 33ème session du Conseil International de Coordination du Programme MAB (CIC-MAB) qui devait se tenir en juin au Nigéria. En raison de la crise pandémique actuelle, la session a été reportée en septembre 2021.

Mondialement reconnu, le titre de Réserve de Biosphère sera un levier de développement économique et social et un outil de communication puissant pour la Martinique dans son ensemble, en lui donnant accès à des réseaux de coopération mondiale, caribéenne et nationale. Il contribuera à la valoriser à l’échelle internationale et à accroitre sa visibilité.

D’autant plus que la Martinique a présenté à l’UNESCO deux autres candidatures : l’une, portée par le Parc Naturel Régional, au titre de Patrimoine Mondial Naturel, pour 2 sites de son territoire : les volcans et forêts de la Montagne Pelée et des Pitons du Nord. L’autre, portée par le Comité de Pilotage de la Yole de Martinique, au titre de Patrimoine Mondial Culturel Immatériel, pour la yole. Le Président de la République a retenu la candidature de la Martinique pour la première, et l’UNESCO a reconnu la Yole de Martinique, patrimoine culturel immatériel en décembre 2020, pour la deuxième.

De telles démarches prestigieuses s’enrichissent, se complètent et se renforcent mutuellement pour servir le développement et l’attractivité de notre territoire. Ces trois reconnaissances mondiales auprès de l’UNESCO sont une chance exceptionnelle à saisir pour la Martinique.

Nathalie de POMPIGNAN

Présidente

Association Martinique Réserve de Biosphère

[martiniquebiosphere@gmail.com](mailto:martiniquebiosphere@gmail.com)

<https://martinique-biosphere.fr/>